



**Contribution de Monsieur Jean-Louis Atangana Amougou, Agrégé des facultés de droit,
Doyen Honoraire, Professeur de droit public et de relations internationales Institut des
Relations Internationales du Cameroun**

Séminaire « La Francophonie autour des 25 ans de la déclaration de Bamako »

Séance du 3 juillet 2025

« La Déclaration de Bamako à la croisée des chemins »

Il y a environ 25 ans soit le 3 novembre 2000, les États et gouvernements de la Francophonie adoptaient la Déclaration de Bamako sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés. En proclamant que « **Francophonie et démocratie sont indissociables** ». Cette Déclaration marquait alors une étape majeure de la construction politique de la Francophonie institutionnelle.

Peut-être qu'à l'époque, l'on n'a pas mesuré à quel point ce texte constituait non seulement un cadre de référence très ou trop ambitieux sur les principes démocratiques et les droits de l'Homme que les membres de la Francophonie se sont engagés à promouvoir et protéger, mais aussi le cadre d'action pour l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

C'est vrai que l'on oublie souvent de souligner que la Déclaration de Bamako arrivait dans la vague transcendantale des années 1990 qui avait commencé par la chute du mur de Berlin, le Discours de la Baule, mais surtout un profond désir de la part des populations et des peuples des pays notamment francophones pour l'avènement de l'État de droit. C'est ce mouvement que les juristes qualifient désormais de la troisième vague du constitutionnalisme. Il était donc normal que la Francophonie n'échappe pas à ce vaste mouvement.

25 ans après, que reste-t-il de l'héritage de Bamako notamment en Afrique francophone ?

De ce texte, quatre grands principes se sont dégagés et inscrits comme autant d'exigences pour les membres de la communauté francophone, qui structurent l'intervention de l'OIF sur le terrain :

- 1. La consolidation de l'État de droit ;**
- 2. La tenue d'élections libres, fiables et transparentes ;**
- 3. Une vie politique apaisée ;**
- 4. La promotion d'une culture démocratique intériorisée et le plein respect des droits de l'Homme.**

Nous allons très brièvement essayer de dresser l'état de lieux de ces quatre problématiques dans l'espace francophone.

1. La consolidation de l'État de droit

S'agissant de la consolidation de l'État de droit, au moment de l'adoption de la Déclaration de Bamako, un certain nombre de pays faisaient office de bons élèves de cette vague d'un constitutionnalisme libéral. Il s'agissait alors du Bénin, considéré comme tête de fil de cette vague, du Mali, du Niger et du Sénégal. Les autres essayaient de s'inscrire dans cette dynamique, quelques fois plus par le discours que par les faits. Mais que ce soit par conviction ou par opportunisme, la Déclaration de Bamako résonnait dans les États de l'Afrique francophone comme un hymne à la démocratie.

25 ans plus tard, le Mali et le Niger sont dans la situation connue de tous, à savoir dirigés par des régimes militaires très éloignés des standards démocratiques. Le Bénin jadis considéré comme le quartier latin de la démocratie et de l'État de droit n'est plus que l'ombre de lui-même et il ne lui reste guère pour héritage que l'alternance démocratique. Le Sénégal notamment lors des dernières élections présidentielles a dû puiser dans ses derniers ressorts pour ne pas sombrer dans un précipice.

2. La tenue d'élections libres, fiables et transparentes

Concernant la tenue d'élections libres, fiables et transparentes comme deuxième pilier de la Déclaration de Bamako, il faut dire que depuis le retour du multipartisme en Afrique notamment francophone, les élections sont et demeurent un symbole de démocratie. Toutefois, la révolution technologique notamment l'influence des réseaux sociaux pose des problèmes qui n'étaient pas connus au moment de l'adoption de la Déclaration de Bamako.

Les élections peuvent aussi entraîner diverses conséquences, tant positives que négatives. Elles peuvent renforcer la démocratie, mais aussi engendrer des conflits et des tensions, surtout dans les contextes post-conflit.

S'agissant des conséquences positives, il convient de constater que les élections peuvent d'abord contribuer à la consolidation de la démocratie en permettant aux citoyens de choisir leurs dirigeants participant ainsi à la vie politique. Dans certains cas, elles peuvent être un facteur de paix et de stabilité, surtout lorsqu'elles sont précédées de discussions et de concertations entre les différentes parties prenantes.

Ensuite, les élections permettent de demander des comptes aux dirigeants et de les inciter à répondre aux besoins de la population.

Enfin, les élections peuvent conduire à un changement de gouvernement et à l'émergence de nouvelles politiques.

Pour autant, les élections peuvent aussi entraîner un certain nombre de conséquences négatives

Dans bien des cas, les élections ont été sources de tensions et de violences à l'instar du Sénégal lors des dernières élections présidentielles de 2024. La période post-électorale peut être marquée par des instabilités politiques et des affrontements notamment en cas de contestation des résultats ou de fraudes. Il en a été ainsi en Côte d'Ivoire en 2010.

Les élections peuvent être instrumentalisées par certains acteurs politiques pour attiser la violence et semer le chaos. Dans certains cas, les élections peuvent mener à une régression démocratique, avec la remise en question des droits et des libertés.

Les élections peuvent accentuer les divisions sociales et communautaires, notamment si elles sont perçues comme étant biaisées ou injustes.

Il est donc crucial de mettre en place des mécanismes de prévention des conflits et de promotion d'élections inclusives et transparentes afin de maximiser les bénéfices des élections et de minimiser les risques de violence et de crises. C'est bien ce mécanisme que la Déclaration de Bamako a institué et que l'OIF a essayé de mettre en œuvre durant quelques décennies.

3. Une vie politique apaisée

Le concept d'une vie politique apaisée se caractérise par la stabilité, le dialogue, et la démocratie. L'Organisation Internationale de la Francophonie, par exemple, travaille sur le renforcement de la démocratie et des pratiques de dialogue.

Plusieurs facteurs peuvent contribuer à une vie politique apaisée :

La pratique du dialogue à tous les niveaux est essentielle pour une vie politique apaisée. Cela implique le dialogue entre citoyens, entre partenaires sociaux, entre partis politiques, et entre l'État et la population.

Une bonne gouvernance, caractérisée par la transparence, la lutte contre la corruption, et l'état de droit, est cruciale pour la stabilité politique.

La réduction de la pauvreté et la création d'emplois peuvent contribuer à apaiser les tensions sociales et politiques.

La réduction des inégalités, la promotion de l'inclusion sociale, et la gestion pacifique des conflits ethniques sont importantes pour une vie politique apaisée.

La participation citoyenne dans le processus politique, à travers des élections libres et transparentes, ainsi que la participation à la société civile, peut renforcer la légitimité des institutions et favoriser la stabilité.

Cependant, l'institutionnalisation d'une vie politique demeure confrontée à un certain nombre de défis.

Le premier de ces défis est la persistance des conflits. En effet, nombre de conflits armés, de tensions ethniques, et de crises politiques persistent dans certaines régions d'Afrique, ce qui entrave la recherche d'une vie politique apaisée.

Un autre de ces défis est la faiblesse des institutions. En effet, le manque de capacité institutionnelle, la corruption, et l'absence d'Etat de droit peuvent affaiblir la gouvernance et compromettre la stabilité politique.

Les facteurs socio-économiques, tels que la pauvreté, le chômage, et les inégalités peuvent également exacerber les tensions sociales et politiques.

Enfin les ingérences et l'influence de puissances étrangères, qu'elles soient politiques ou économiques, peuvent perturber les processus politiques et sociaux.

4. La promotion d'une culture démocratique intériorisée et le plein respect des droits de l'Homme

Il serait tendancieux d'affirmer qu'il n'a pas eu de progrès en matière de respect des droits humains en Afrique depuis la Déclaration de Bamako. En effet, cette Déclaration arrive dans un contexte plutôt favorable.

S'il fallait faire une sorte de bilan de ce texte, on pourrait dire que dans l'ensemble, il y a eu des progrès remarquables en termes d'inculturation des droits de l'homme. Toutefois, on observe que lesdits droits ne sont pas tous logés dans la même enseigne.

Si l'on s'en tient à la classification générationnelle des droits, on pourrait dire que ceux de la première génération, à savoir les droits civils et politiques sont plus ou moins respectés à l'instar de la liberté d'expression. D'autres connaissent plus de difficultés à l'image de la liberté de manifestation.

Les droits de la deuxième génération, c'est-à-dire les droits économiques sociaux et culturels sont tributaires de la situation économique des États. Il est donc compréhensible que la santé et l'éducation au sens strict du terme passent avant la culture en tant que droit.

Quant aux droits de la troisième génération à l'instar du droit à un environnement sain, il est difficile de faire le procès aux États concernés lorsqu'on observe l'attitude des États qui devraient montrer l'exemple au regard de leur implication dans la dégradation de notre environnement commun.

Conclusion

Et si la Déclaration de Bamako avait atteint son objectif mais aussi sa limite ? Peut-être qu'elle subit simplement les intempéries du moment notamment au regard du contexte politique international dont on peut aisément admettre qu'il ne lui est pas favorable. Il reste donc à ceux qui croient encore au projet francophone, à réfléchir et à travailler pour que les intempéries ne se transforment en véritables catastrophes.